

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE « ARTS » OPTION « CINÉMA-AUDIOVISUEL » Rapport de jury session 2026

La session 2026 de la certification complémentaire « Arts » option « Cinéma-audiovisuel » s'est déroulée au Rectorat de l'académie de Dijon le lundi 23 mars 2026.

Le jury tient à remercier de nouveau la Division des Examens et Concours de l'académie de Dijon pour la qualité de l'accueil et des conditions matérielles de déroulement des épreuves. Il souhaite également informer les lecteurs et lectrices, en préambule, que ce présent rapport reprend un certain nombre de constats formulés lors de la précédente session.

Composition du jury

Le jury de cette nouvelle session est constitué d'inspectrices d'académie-inspectrices pédagogiques régionales en charge du cinéma-audiovisuel et d'enseignantes expérimentées dans ce domaine. Il comprenait pour cette session quatre membres :

- Jenna CHARMASSON et Rachel VERJUS, IA-IPR chargées du suivi des enseignements de cinéma-audiovisuel pour les académies de Dijon et de Besançon ;
- Isabelle DUPERRIER et Emmanuelle COBENA, professeures en charge de la spécialité cinéma-audiovisuel au lycée Gustave Courbet à Belfort et au lycée Janot à Sens.

Cadre réglementaire

• Les textes et sites à consulter

- L'arrêté du 23 décembre 2003, modifié par les arrêtés du 6 mars 2018 et du 10 février 2022, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaire (version consolidée) : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000432119/>
- La note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 portant sur les « Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaire » : https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919. Ce rapport s'appuiera essentiellement sur cette note de service.
- Les informations organisationnelles en lien avec cet examen peuvent être consultées sur les pages dédiées :
 - du site de l'académie de Dijon : <https://www.ac-dijon.fr/certification-complementaire-121658>
 - du site de l'académie de Besançon : <https://www.ac-besancon.fr/attestations-et-certifications-professionnelles-122888>

• Les enjeux de cette certification

Cette certification valide les compétences de professeurs dans le domaine du cinéma-audiovisuel. Elles sont évaluées au regard des critères suivants :

« Critères communs au secteur arts :

- apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur »

« Critères spécifiques au cinéma et audiovisuel :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;
- la capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;
- la capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;
- la connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet. »

Le rapport dactylographié

Les candidats inscrits doivent remettre, à la date fixée par la rectrice, un rapport de cinq pages dactylographiées comportant et indiquant :

- « un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc. »

Le jury précise que, conformément au texte réglementaire, ce rapport n'est pas soumis à notation.

L'épreuve orale

« L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. »

Bilan de la session 2026

- **Les candidats/candidates et les disciplines**

Aucun candidat du premier degré ne s'est présenté de nouveau à cette session 2026. Les candidats et candidates provenaient uniquement du second degré et de différentes disciplines : anglais, arts plastiques, documentation, histoire-géographie et lettres modernes.

Le jury rappelle que peuvent candidater à cet examen :

- « les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat. »

- **Les résultats**

Session 2026 :

Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Pourcentage de réussite	Moyenne des notes	Note maximale	Note minimale
9	7	2	5	28,57%	10,28	16	8

Préconisations du jury

- **Le rapport dactylographié**
 - Mettre en perspective un parcours et des compétences professionnelles

L'élaboration et la rédaction du rapport dactylographié constituent, pour le candidat ou la candidate, l'occasion de prendre du recul sur sa pratique professionnelle et de développer une analyse réflexive sur son parcours, sa formation et son expérience dans le domaine du cinéma-audiovisuel.

Les rapports qui se sont particulièrement distingués lors de cette session 2026 présentaient de manière claire, structurée et synthétique la formation initiale et le parcours professionnel des candidats et candidates, leurs compétences dans le champ du cinéma-audiovisuel, leurs travaux, leurs différents engagements (associatif, recherche, pratique cinématographique, etc.), ainsi que les motivations qui les conduisaient à présenter cette certification complémentaire. De manière significative, ces candidats et candidates ont su orienter la réécriture de leur curriculum vitae en mettant en exergue les expériences les plus significatives dans le domaine, permettant ainsi au jury d'apprécier la manière dont ils intégraient le cinéma-audiovisuel dans leurs pratiques d'enseignement.

À l'inverse, certains rapports présentaient encore cette année de longues listes de réalisations cinématographiques et audiovisuelles ou de projets d'enseignement conduits dans ce domaine, sans que ceux-ci ne fassent l'objet d'une véritable analyse critique. Or, une telle énumération, chronologique et/ou exhaustive, ne saurait correspondre aux attendus de l'examen.

- Développer une analyse réflexive de sa pratique professionnelle

S'agissant des activités et des projets d'enseignement présentés, il convient d'en préciser les objectifs d'apprentissage poursuivis, qu'ils soient techniques, théoriques, artistiques ou culturels. Le rapport doit permettre de comprendre ce que les élèves réalisent concrètement, les apprentissages qu'ils construisent, les modalités de travail mises en œuvre ainsi que les choix pédagogiques qui les sous-tendent. Le jury rappelle que cette analyse réflexive ne peut se réduire au seul degré de satisfaction exprimé par les élèves.

Les dossiers les plus convaincants témoignaient d'une véritable prise de recul sur les projets menés et sur les pratiques d'enseignement consignées. Les candidats et candidates étaient ainsi en mesure d'identifier les compétences professionnelles qu'ils avaient développées dans le domaine du cinéma-audiovisuel, mais également celles qui demeuraient à consolider.

Le jury rappelle également que l'absence d'expérience d'enseignement dans le domaine demeure préjudiciable, dans la mesure où elle ne lui permet pas « d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre (...) d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur ». Il encourage donc les futurs candidats et candidates à expérimenter, dans le cadre de leurs enseignements, des projets variés relevant du cinéma-audiovisuel, afin d'acquérir une expérience significative que cette certification viendra reconnaître. Le domaine du cinéma-audiovisuel est suffisamment large pour proposer une palette et un choix d'expériences diversifiées qui montrent la capacité du candidat à « élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ».

Le jury a également constaté que certains projets mobilisaient essentiellement le cinéma au service d'objectifs disciplinaires, limitant bien souvent leur approche aux seules dimensions théoriques ou analytiques de ce domaine. Or, le/la candidat(e) doit être en mesure d'appréhender l'ensemble des composantes de l'enseignement du cinéma-audiovisuel, sans le réduire à la représentation iconographique d'une période historique ou d'une aire géographique, à l'adaptation d'une œuvre littéraire ou à l'illustration d'un concept ou d'une thématique disciplinaire.

- Construire et affirmer une culture cinématographique et audiovisuelle

L'absence ou le nombre très limité de références à des œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans certains rapports ne permet pas au jury d'apprécier l'existence d'une véritable « culture cinématographique et audiovisuelle ». Sans attendre des candidats une érudition cinéphilique, le jury apprécie que le rapport rende compte de leurs pratiques culturelles et de leur fréquentation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

- Remarques complémentaires

Le rapport dactylographié doit respecter les exigences habituelles d'une rédaction universitaire, témoignant de la rigueur méthodologique que le/la candidat(e) sera appelé(e) à transmettre à ses élèves. Les ouvrages, articles ou propos cités doivent ainsi faire l'objet de références précises. À l'inverse, une accumulation de citations peut interroger le jury quant à leur pertinence et laisser penser qu'elles se substituent au développement d'une réflexion personnelle.

Le jury rappelle enfin que la qualité du rapport ne préjuge pas, à elle seule, de l'obtention de la certification complémentaire. Le dossier, qui n'est pas « soumis à notation », constitue avant tout un appui aux échanges menés avec le jury lors de l'entretien.

- L'exposé

Le jury a pu constater globalement une meilleure préparation des candidats lors de cette session 2026. Il ne peut qu'inviter les nouveaux candidats et candidates à prendre connaissance du cadre réglementaire de cet examen et s'y préparer sérieusement, sans se limiter à la seule lecture des rapports de jury. Il rappelle également que les conditions matérielles d'organisation de l'épreuve ne permettent pas, en l'état, de recourir à un tableau ou à un dispositif de vidéo-projection.

- Enjeux généraux

Le jury tient tout d'abord à préciser que son évaluation ne porte pas sur la qualité intrinsèque des activités ou des projets pédagogiques présentés, mais sur la capacité du candidat à démontrer les connaissances et les compétences définies par la note de service. Ainsi, en s'appuyant sur sa formation, son expérience ainsi que sur ses pratiques personnelles, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations, le candidat est invité à développer une analyse réflexive et critique de son parcours comme de ses pratiques d'enseignement.

Sans répéter de manière redondante les éléments du rapport que les membres du jury ont pu préalablement consulter, l'exposé peut être l'occasion de sélectionner et d'approfondir un ou plusieurs éléments au choix du candidat ou d'apporter de nouvelles informations (par exemple, faire état des suites d'un projet d'enseignement mené depuis l'élaboration du rapport). Le jury a regretté que certains exposés se limitent à une simple reprise du contenu du dossier, sans apporter d'analyse complémentaire ni de véritable réflexion sur les pratiques présentées. À l'inverse, les meilleurs candidats ont su, au cours de cet exposé, porter un regard lucide sur leur parcours, les conduisant à identifier les connaissances et les compétences qu'il leur restait encore à développer. Le jury a particulièrement apprécié les prestations des candidats et candidates qui ont su structurer leur exposé de manière claire, en présentant une diversité de projets pédagogiques et culturels en lien avec l'enseignement du cinéma-audiovisuel, qu'il s'agisse de participations à des festivals, de liaisons inter-degrés, d'actions de découverte des métiers du cinéma ou d'autres initiatives partenariales.

◦ Mobiliser une réflexion pédagogique et didactique

Le jury rappelle que la qualité d'une formation universitaire, aussi reconnue soit-elle, ou la richesse d'une expérience professionnelle dans le domaine du cinéma-audiovisuel ne suffisent pas, à elles seules, à satisfaire aux exigences de cette certification, dont la dimension pédagogique et didactique demeure centrale. Le parcours relaté ne saurait donc être présenté comme une simple succession d'expériences universitaires ou professionnelles : il doit être mis au service d'une réflexion pédagogique et didactique. Le jury attire l'attention des candidats sur trois critères d'évaluation spécifiques à la certification cinéma-audiovisuel, déjà mentionnés et présents dans la note de service :

- « *la connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;*
- *la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;*
- *la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet. »*

Comme pour la session 2025, le jury rappelle que cette certification permet de valider les compétences d'enseignants et enseignantes et de constituer un vivier de professeurs susceptibles de dispenser un enseignement optionnel et/ou de spécialité à destination de lycéens. Ainsi, quel que soit le lieu d'exercice actuel du candidat/de la candidate, le jury attend qu'il/elle puisse se projeter dans une expérience d'enseignement au lycée. Une très bonne connaissance des programmes d'enseignement (spécialité et option), du programme limitatif et de leurs enjeux est ainsi attendue. Les candidats et candidates doivent également être familiers de la nature des épreuves du baccalauréat ainsi que des compétences à développer chez les élèves ou des attendus de fin de cycle énoncés par ces mêmes programmes. Afin d'optimiser leur préparation, le jury conseille ainsi aux candidats de prendre l'attache de professeurs confirmés, déjà en charge de cet enseignement dans leur académie, afin d'organiser possiblement une rencontre et/ou des visites de classe.

Au cours de leur exposé, les candidats et candidates ne doivent pas négliger la dimension artistique et sensible de cet enseignement. Ainsi, trop souvent, les prestations des candidats n'envisagent pas suffisamment la transposition didactique que nécessite l'enseignement du cinéma-audiovisuel, qui ne doit pas être abordé comme un complément à une discipline, un club, ou un atelier artistique, mais bien comme un domaine d'enseignement à part entière.

◦ Expliciter les apprentissages visés et les démarches pédagogiques déployées

Les candidats et candidates doivent donc montrer qu'ils sont capables de mobiliser leurs expériences et leurs acquis afin de transformer des connaissances universitaires ou professionnelles en savoirs et compétences enseignables, et de concevoir des situations d'apprentissage adaptées aux enjeux d'un enseignement artistique au lycée. Ils doivent être en mesure d'explicitier avec précision les démarches pédagogiques qu'ils mettent en œuvre. Les candidats les plus convaincants ont pris soin de préciser ou de rappeler, dans cet exposé, les objectifs pédagogiques des projets, des activités ou des séquences d'enseignement évoqués, en mettant clairement en évidence les apprentissages visés ainsi que les compétences développées par les élèves. À l'inverse, plusieurs prestations ont confirmé l'absence d'une véritable démarche pédagogique ou d'une analyse réflexive des pratiques professionnelles présentées.

Le jury relève enfin que l'absence d'expérience d'enseignement dans le second degré et dans le domaine du cinéma-audiovisuel conduit fréquemment les candidats et candidates concernés à centrer leur exposé sur leur parcours universitaire, artistique ou professionnel, sans accorder une

place suffisante à la réflexion pédagogique et didactique qui constitue pourtant un attendu essentiel de cette certification.

- Mettre en œuvre une démarche de création cinématographique

Le jury a particulièrement apprécié les démarches pédagogiques de certains candidats et candidates qui permettaient aux élèves d'expérimenter l'ensemble des étapes de la création cinématographique, de l'écriture au montage, en passant par la réalisation. Les projets les plus aboutis plaçaient ainsi les élèves dans une véritable démarche de création, favorisant l'acquisition progressive des compétences artistiques, techniques et réflexives attendues dans cet enseignement.

Certaines situations pédagogiques présentées laissaient, au contraire, apparaître une posture de sur-étayage de la part de l'enseignant(e), les élèves se contentant d'exécuter les choix du/de la professeur(e) sans être placés dans une situation de création. Or, comme le rappelle le programme de l'enseignement de spécialité en classe de première, les élèves doivent être en mesure de « développer une démarche d'écriture personnelle (du scénario jusqu'au montage) en affirmant leur point de vue et en le justifiant ». De la même manière, certains projets d'enseignement semblaient se limiter à la reproduction de modèles existants, sans offrir aux élèves la possibilité de prendre des initiatives ni de construire un langage cinématographique personnel.

Le jury a également regretté que la pratique cinématographique occupe souvent une place insuffisante, voire soit totalement absente des présentations. Si certains candidats ont décrit des projets limités à leur seule dimension culturelle, réduisant l'enseignement du cinéma-audiovisuel à une éducation à l'image ou à la formation du spectateur, sans intégrer une véritable pratique de création, d'autres ont reconnu leur propre manque d'expérience pratique, indiquant qu'ils envisageaient de se former en même temps que leurs élèves. Enfin, le jury a relevé, chez certains candidats, une connaissance insuffisante des outils techniques propres à la pratique audiovisuelle. Cette méconnaissance s'est notamment traduite par la référence à des logiciels comme *Canva* pour réaliser un montage, alors que ces outils ne répondent pas aux exigences d'un enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée.

Le jury invite donc les futurs candidats et candidates à développer et nourrir une pratique cinématographique personnelle mais aussi à approfondir leur connaissance d'une « démarche de projet », explicitement mentionnée dans les programmes de lycée. Quelques connaissances *a minima* sur ce que peut être une « didactique de la création » pourraient être les bienvenues.

- S'approprier les modalités d'enseignement du cinéma-audiovisuel

Le jury a relevé, chez plusieurs candidats et candidates, une connaissance encore insuffisante des spécificités et des enjeux propres à l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de partenariats. Or, cette certification suppose une bonne maîtrise des modalités d'enseignement caractéristiques de cette discipline, qu'il s'agisse du travail en équipe, de la pédagogie de projet, de l'interdisciplinarité ou encore de la collaboration avec les professionnels et les institutions culturelles.

À cet égard, les projets interdisciplinaires et les expériences de co-animation présentés par certains candidats et candidates ont constitué des indicateurs particulièrement convaincants de leur aptitude à inscrire leur action dans une dynamique collective et à collaborer avec une diversité d'acteurs institutionnels, culturels et artistiques. Ils ont ainsi montré leur capacité à fédérer une équipe autour d'un projet partagé et à faire vivre cet enseignement au sein de leur établissement. Le jury retient notamment l'exemple d'une candidate qui a présenté les initiatives qu'elle avait

impulsées au sein de son établissement afin de développer la pratique cinématographique de ses élèves, notamment par l'acquisition de matériels et d'équipements adaptés.

À l'inverse, comme énoncé dans un point précédent, de nombreux candidats ont présenté des projets d'enseignement mobilisant le film comme un simple support disciplinaire, sans démontrer leur capacité à concevoir un véritable enseignement de cinéma-audiovisuel. D'autres ont proposé des démarches pédagogiques peu diversifiées ou ont éprouvé des difficultés à se projeter au-delà de leur contexte habituel d'exercice afin d'appréhender les spécificités des enseignements optionnel et de spécialité au lycée. Une telle difficulté peut laisser présager quelques obstacles dans l'accompagnement des démarches créatives des élèves, lesquelles supposent d'accueillir les imprévus inhérents à tout processus de création.

- Développer une culture cinématographique personnelle, ouverte et diversifiée

Le jury a particulièrement apprécié la curiosité manifestée par les meilleurs candidats et candidates à l'égard d'une grande diversité de cinémas, de genres, d'époques et d'aires géographiques. Sans s'enfermer dans un champ d'expertise trop spécialisé, ils ont témoigné d'une ouverture culturelle laissant présager leur capacité à transmettre à leurs élèves le goût de la diversité des formes et écritures cinématographiques et audiovisuelles.

À l'inverse, plusieurs candidats ont mobilisé une culture cinématographique insuffisamment maîtrisée. Ainsi, un candidat a présenté, dans son exposé, deux films comme fondateurs de son initiation au septième art sans jamais en mentionner les titres, ni citer leurs réalisateurs.

- L'entretien

L'entretien se déroule sous la forme d'un échange d'une durée maximale de vingt minutes avec le jury et prend appui sur le rapport et sur l'exposé du candidat. Comme dans toute épreuve de cette nature, le jury apprécie la capacité des candidats et candidates à entrer dans un véritable dialogue, à développer une réflexion argumentée au fil des échanges et, le cas échéant, à faire évoluer certains positionnements ou propos préalablement avancés. À l'inverse, des réponses inadaptées, oscillant entre des développements excessivement longs, proches du monologue, et des réponses trop brèves, nuisent à la qualité des échanges et ne permettent pas d'engager un dialogue constructif avec le jury.

Enfin, bien que ces situations demeurent exceptionnelles, il convient de rappeler que le jury attend des professeurs en exercice un positionnement conforme au cadre institutionnel. La posture adoptée, le registre de langue employé ainsi que la connaissance des textes de référence constituent, à cet égard, des éléments incontournables à une admission.

- Une analyse filmique sensible et structurée qui dépasse la simple description

Dans la seconde partie de l'entretien, le candidat est invité à analyser un court extrait d'une œuvre cinématographique. Si le jury est conscient que cet exercice, réalisé sans temps de préparation, peut présenter certaines difficultés, il vise néanmoins à apprécier « la capacité du candidat à analyser une courte séquence selon différentes approches » et, plus largement, son aptitude à préparer les futurs lycéens à l'épreuve écrite de spécialité, qui mobilise les mêmes compétences d'analyse filmique. Le jury rappelle à cet égard que la méconnaissance de l'œuvre proposée ne constitue pas un critère éliminatoire. À l'inverse, une connaissance érudite du film ne saurait, à elle seule, garantir la réussite à l'épreuve.

L'analyse de cet extrait doit permettre au candidat de témoigner à la fois de sa culture cinématographique et de sa maîtrise des outils d'analyse propres au cinéma. Elle doit prendre en compte les différentes dimensions de l'œuvre — visuelles, sonores, narratives, temporelles et sémantiques — afin de rendre compte de la richesse des choix cinématographiques mis en œuvre.

Les prestations les plus convaincantes sont celles qui ont su construire, à partir de l'extrait proposé, une analyse synthétique et structurée autour d'un ou plusieurs axes de lecture. Les meilleurs candidats et candidates ont replacé l'extrait dans son contexte historique et géographique et ont mobilisé, avec justesse, des repères relevant de l'histoire du cinéma et des principaux genres cinématographiques. Le jury rappelle à cet égard que les candidats doivent disposer de connaissances suffisamment solides pour situer les courants, les œuvres et leurs auteurs/autrices. De même, la maîtrise du vocabulaire spécifique au cinéma constitue un attendu essentiel de cette certification. Celui-ci doit être mobilisé spontanément au cours de l'analyse, sans que le jury ait à interroger le/la candidat(e) sur ce point. Sans se limiter à une description chronologique des plans successifs, les meilleurs candidats et candidates sont parvenus à mettre en relation les éléments factuels observés avec les effets produits sur les spectateurs. Ils ont ainsi dégagé les effets de sens résultant des choix proprement cinématographiques, identifié les principaux enjeux de l'extrait proposé et formulé, lorsque cela était nécessaire, des hypothèses d'interprétation.

Afin de préparer au mieux cette épreuve, le jury encourage les futurs candidats et candidates à se doter d'une méthodologie d'analyse filmique rigoureuse, leur permettant d'articuler rapidement les différents paramètres constitutifs de l'écriture cinématographique — lumière, profondeur de champ, cadrage, composition de l'image, mouvements de caméra, montage, traitement du son, motifs visuels, temporalité ou encore rythme — afin de construire une analyse organisée et argumentée.

Au vu des écueils les plus fréquemment observés, le jury invite les candidats et candidates à éviter la tentation de plaquer sur les images un discours théorique pré-construit ou des interprétations personnelles insuffisamment étayées par l'analyse. Une telle démarche conduit parfois à des contresens sur l'œuvre étudiée et peut faire obstacle à une observation sensible, plastique et précise de l'extrait proposé. Le jury rappelle en effet que l'analyse doit prendre appui sur les choix artistiques et techniques effectivement observables plutôt que sur une approche fondée exclusivement sur une culture cinématographique érudite.

Cette analyse constitue enfin l'occasion d'apprécier la capacité du/de la candidat(e) à envisager les prolongements pédagogiques de l'extrait étudié. Il est ainsi attendu qu'il soit en mesure de le mettre en relation avec les programmes d'enseignement du lycée ou, à défaut, d'en dégager les principaux enjeux didactiques et pédagogiques. Les prestations les plus convaincantes ont montré que les candidats et candidates étaient capables de prolonger leur analyse par une réflexion pédagogique cohérente, en identifiant des modalités d'exploitation adaptées aux objectifs et aux attendus des programmes du lycée.

Conclusion

Cette dernière partie du rapport prolonge un certain nombre de constats déjà formulés à l'issue de la session 2025. Tout en sachant reconnaître la diversité des parcours et des profils, le jury a apprécié la motivation des candidats et candidates qui ont choisi de se présenter à cette certification exigeante afin de développer leurs compétences au-delà de leur discipline d'origine. Leur réactivité et leur capacité à échanger avec les membres du jury ont pu être appréciées.

Sans se contenter des connaissances élémentaires attendues, les meilleurs candidats et candidates ont pleinement saisi la multiplicité des enjeux (éducatifs, artistiques, théoriques, culturels, partenariaux, etc.) de cet enseignement et parviennent, en s'appuyant sur de solides connaissances dans ce domaine, à se projeter dans des situations d'enseignement en articulant

théorie et pratique. Certains ont également témoigné d'une réelle progression professionnelle depuis une précédente présentation à cet examen, attestant de la prise en compte des recommandations formulées par le jury afin de consolider les compétences identifiées comme perfectibles.

Les prestations des candidats et candidates non retenus se caractérisent, à l'inverse, par une connaissance floue des spécificités de cet enseignement, une réflexion pédagogique et didactique insuffisamment développée et/ou une difficulté à mettre en œuvre une analyse sensible, approfondie et solidement argumentée d'une œuvre cinématographique. Le jury encourage les candidats et candidates ajournés, au-delà d'une lecture attentive du présent rapport, à poursuivre leur formation en identifiant les points qu'ils leur restent à consolider au regard des attendus de la certification. Il les invite également à enrichir leur expérience en concevant et en mettant en œuvre des projets ainsi que des activités pédagogiques et culturelles variés en lien avec le cinéma-audiovisuel, tout en conservant précieusement leur enthousiasme.

Enfin, le jury conseille aux futurs candidats et candidates d'agrémenter leur préparation par la lecture d'ouvrages spécialisés et la consultation de sites incontournables dédiés au cinéma-audiovisuel et à son enseignement. La bibliographie et la sitographie ci-après, bien que succinctes, donnent quelques exemples à titre indicatif.

Bibliographie indicative

Analyse de l'image

- FOZZA Jean-Claude, GARRAT Anne-Marie, PARFAIT Françoise, *Petite fabrique de l'image*, Paris, Magnard, 2003

Analyse filmique

- AUMONT Jacques, MARIE Michel, *L'analyse des films*, Paris, Armand Colin, 4e édition, 2020
- JULLIER Laurent, *Analyser un film, de l'émotion à l'interprétation*, Paris, Flammarion, collection Champs, 2e éd., 2022
- JULLIER Laurent, *L'analyse de séquences*, Paris, Armand Colin, 5e éd., 2019
- BOUTANG Adrienne, CLEMOT Hugo, JULLIER Laurent, LE FORESTIER Laurent, MOINE Raphaëlle, VACHERI Luc, *L'analyse des films en pratique - 31 exemples commentés d'analyse filmique*, Paris, Armand Colin, 2018

Approches théoriques et critiques

- AUMONT Jacques, MARIE Michel, *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*, Paris, Armand Colin, 3e édition, 2016.

Vocabulaire et grammaire du cinéma

- JOURNOT Marie-Thérèse, *Le vocabulaire du cinéma*, 5e, Paris, Armand Colin, 2019
- VALLET Yannick, *La grammaire du cinéma - De l'écriture au montage : les techniques du langage filmé*, Paris, Armand Colin, 2e éd., 2019
- PINEL Vincent, *Vocabulaire technique du cinéma*, Paris, Armand Colin, 2005

Des entrées par notions et/ou par métiers

- **La lumière**
 - o ALEKAN Henri, *Des lumières et des ombres*, Paris, La table Ronde, réédition 2022
 - o REVAULT D'ALLONES Fabrice, *La Lumière au cinéma*, collection essais, Cahiers du cinéma, 2001
 - o LOISELEUX Jacques, *La Lumière en cinéma*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers

- **Les plateaux de cinéma**

- o ALEKAN Henri, *Le vécu et l'Imaginaire*, Paris, La table Ronde, réédition 2022

Des collections dédiées au cinéma :

- La collection « Nathan Université » des éditions Nathan
<https://www.livres-cinema.info/editeur/nathan/nathan-universite>
- La collection *Cinéma*, Éditions Armand Colin
- La collection « *Cahiers du Cinéma*/Gallimard, Éditions Gallimard
<https://www.gallimard.fr/collections/cahiers-du-cinema-gallimard>
- La collection *7Art*, Éditions Cerf
- Éditions La Fémis : *La Fémis propose une collection composée d'une dizaine d'ouvrages qui présentent les différents métiers du cinéma au travers de leurs aspects techniques, artistiques et théoriques*

<https://www.femis.fr/catalogue>

- La collection *Les petits cahiers*, Éditions SCEREN-CNDP :
 - o CERF Juliette, *Cinéma et philosophie*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2009
 - o MÉRANGER Thierry, *Le court métrage*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2007
 - o PUAUX Françoise, *Le décor de cinéma*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2008
 - o VASSÉ Claire, *Le dialogue : du texte écrit à la voix mise en scène*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2003
 - o HAMUS-VALLÉE Réjane, *Les effets spéciaux*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2004
 - o HUET Anne, STRAUSS Frédéric, *Faire un film*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2006

Des revues spécialisées :

- *Positif*
- *Les Cahiers du cinéma*

Sitographie indicative :

- Sur le site *éduscol*, les programmes et ressources en cinéma-audiovisuel – voie GT :
<https://eduscol.education.fr/1679/programmes-et-ressources-en-cinema-audiovisuel-voie-gt>
- Le site du CNC et notamment les dossiers pédagogiques à destination des élèves et des enseignants : <https://www.cnc.fr>
- *Zéro de conduite*, la plateforme VOD pour les établissements scolaires : <https://www.zerodeconduite.net/>
- La plateforme collaborative d'éducation à l'image Ersilia pour « penser en images un monde d'images » : <https://www.ersilia.fr/authentification>
- Le site *Transmettre le cinéma* : <https://transmettrelecinema.com>
- Le site de l'Université populaire des images (UPOPI) : <https://upopi.ciclic.fr>

- Le Forum des images : <https://collections.forumdesimages.fr>
- Le portail du cinéma et de l'audiovisuel de l'Association des Producteurs Audiovisuels Rhin-Rhône (APPAR) : <https://www.aparr.org/education-a-l-image>
- Le site Critikat : <https://www.critikat.com>
- Les ressources de La Fémis : <https://www.femis.fr/-ressources->

Les plans académiques de formation des académies de Besançon et de Dijon pour le domaine cinéma-audiovisuel peuvent être également consultés.